

ACTIMAG 400 mg/ML SOLUTION ORALE pidolate de magnésium



Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.

- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.

- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 7 jours.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce qu'Actimag et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Actimag ?
3. Comment prendre Actimag ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver Actimag ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. Qu'est-ce qu'Actimag et dans quels cas est-il utilisé ?

Actimag 400 mg/ml solution orale appartient au groupe de médicaments appelés suppléments de magnésium. Il est indiqué chez les adultes et les enfants de plus de 12 ans pour la prévention et le traitement des faibles taux de magnésium.

2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Actimag ?

- Ne prenez jamais Actimag**
- si vous êtes allergique au pidolate de magnésium, au magnésium ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament (mentionnés dans la rubrique 6) ;
 - si vous présentez des taux anormalement élevés de magnésium dans le sang ;
 - si vous avez ou de graves problèmes rénaux ;
 - si vous souffrez de diarrées chroniques ;
 - si vous avez un problème intestinal, consultez votre médecin avant d'utiliser ce médicament ;
 - si vous souffrez de faiblesse musculaire et/ou de fatigue (myasthénie grave) ;
 - si vous avez subi une ablation d'une partie de l'intestin ;
 - si vous souffrez de la maladie de Cushing (excès de cortisol) ;
 - si vous avez ou avez déjà fait un coma diabétique (perte de conscience due à une glycémie trop élevée ou trop basse) ;
 - si vous avez ou avez déjà eu une maladie cardiaque telle qu'une angine de poitrine ou un infarctus du myocarde ;
 - si vous souffrez d'une altération du métabolisme du calcium.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre Actimag.

- Ne pas utiliser ce médicament de façon continue sans surveillance médicale. L'utilisation continue de ce médicament peut provoquer une hypermagnésémie (taux élevés de magnésium dans le sang) caractérisée par des nausées, des vomissements, une dépression respiratoire (respiration faible) et une dépression du système nerveux central (des symptômes peuvent aller de l'engourdissement au coma), une hyperréflexie (exagération des réflexes), une faiblesse musculaire et certains effets cardiovasculaires tels qu'une pression artérielle basse, une diminution des battements du cœur et un arrêt cardiaque.
- L'utilisation continue de ce médicament peut provoquer une hypercalcémie (taux élevés de calcium dans le sang).
- Utiliser ce médicament avec précaution en cas de traitement prolongé car il peut s'avérer nécessaire de contrôler régulièrement le taux de magnésium et de calcium dans le sang.
- La prise de ce médicament l'estomac vide peut provoquer une diarrhée.
- Les patients souffrant d'une maladie rénale doivent consulter un médecin avant de commencer à prendre ce médicament.

Enfants et adolescents

Ne pas administrer aux enfants de moins de 12 ans sans avis médical.

Autres médicaments et Actimag

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance.

Notez que ces instructions peuvent également être applicables à des médicaments que vous auriez pris avant ou que vous pourriez prendre après.

Le magnésium peut se lier à certains médicaments et empêcher leur absorption complète.

Ce médicament diminue l'absorption des :

- antibiotiques, tels que les tétracyclines (doxycycline, minocycline, oxytétracycline, tétracycline) et les quinolones (ciprofloxacine, lévofloxacine, norfloxacine, ofloxacine) ;
- bisphosphonates (médicaments utilisés dans le traitement de l'ostéoporose, tels que l'etidronate) ;
- antifongiques (utilisés pour traiter les infections fongiques) de type azoles (par exemple, le kétoconazole).

La prise d'Actimag et de ces médicaments doit être espacée d'au moins 2 heures afin d'éviter des interactions non souhaitées.

Si vous prenez l'un des médicaments suivants :

- polystyrène sulfonate de sodium (médicament pour traiter l'hyperkaliémie),
 - suppléments de sodium,
- demandez à votre médecin ou à votre pharmacien à quelle fréquence vous devez espacer les prises pour établir un schéma posologique qui vous facilitera la prise de ces médicaments.
- L'administration simultanée de délavirine (médicament utilisé dans le cadre de la thérapie antirétrovirale pour le traitement du VIH type 1) et d'Actimag peut diminuer l'action de ce médicament. La délavirine doit donc être prise à distance d'Actimag d'au moins 1 heure.

Vérifiez les informations sur les médicaments ou les plantes médicinales que vous prenez (tels que les antidiabétiques, les laxatifs, les vitamines) car ils peuvent contenir du magnésium. Il existe également d'autres interactions possibles d'Actimag avec d'autres médicaments utilisés pour traiter des maladies cardiaques, ainsi qu'avec l'alcool et le glucose. Demandez à votre médecin ou à votre pharmacien comment utiliser ces produits en toute sécurité.

Actimag avec des aliments et des boissons

La consommation excessive et prolongée de produits contenant du magnésium et du calcium peut entraîner des concentrations excessives de calcium dans le sang. Dans ces situations, la consommation de calcium et d'aliments riches en calcium comme les produits laitiers doit être contrôlée.

Prendre ce médicament en même temps que des aliments.

Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifier une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre ce médicament.

Grossesse

Ce médicament peut être utilisé pendant la grossesse uniquement dans les cas où cela est strictement nécessaire.

Il est recommandé de couvrir les besoins en magnésium par une alimentation riche en légumes, en céréales complètes et en légumes pour la

prévention des conséquences de la carence en magnésium pendant la grossesse.

Allaitement

Consultez votre médecin si vous allaitez.

Aucun problème n'a été rapporté chez les nourissons dont les mères prennent du magnésium aux doses recommandées.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Actimag n'a aucun effet ou un effet négligeable sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

Actimag contient du saccharose, du parahydroxybenzoate de méthyle (E218), du parahydroxybenzoate de propyle (E216), de l'amarante (E123), du propylène glycol (E1520) et du sodium.

Ce médicament contient du saccharose. Si votre médecin vous a signalé que vous souffrez d'une intolérance à certains sucres, consultez-le avant de prendre ce médicament.

Il peut provoquer des réactions allergiques (probablement retardées) car il contient du parahydroxybenzoate de méthyle (E218) et du parahydroxybenzoate de propyle (E216).

Ce médicament peut provoquer des réactions allergiques car il contient de l'amarante (E123). Il peut provoquer de l'asthme, en particulier chez les patients allergiques à l'acide acétylsalicylique.

Ce médicament contient 5,68 mg de propylène glycol dans chaque unité de dose (10 ml).

Ce médicament contient moins de 20 mg de sodium (1 mmol) par unité de dose (1 ml), c'est-à-dire qu'il est essentiellement « exempt de sodium ».

3. Comment prendre Actimag ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou de votre pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou de votre pharmacien en cas de doute.

Ce médicament est administré par voie orale.

La dose recommandée chez les adultes et les enfants de plus de 12 ans est de 5 ml deux fois par jour.

Il est recommandé de ne pas dépasser les doses quotidiennes recommandées.

Mode d'administration

Il est recommandé de prendre ce médicament avec des aliments, sauf avis contraire de votre médecin, afin de réduire l'inconfort gastrique et la diarrhée.

Utilisation chez les enfants

Ce médicament ne doit pas être utilisé chez les enfants, sauf prescription médicale.

Utilisation chez les personnes âgées

Chez les personnes âgées (65 ans) dont la fonction rénale est diminuée, la dose et la fréquence d'administration des sels de magnésium doivent être ajustées par le médecin en fonction du degré de diminution de la fonction rénale.

Si vous avez pris plus d'Actimag que vous n'auriez dû

Si vous avez pris une dose excessive de ce médicament, les symptômes suivants peuvent survenir : nausées, vomissements, baisse de la tension artérielle et, dans des cas très graves, vasodilatation au niveau de la peau, ralentissement du rythme du cœur et dépression du système nerveux.

En présence de l'un de ces symptômes, demandez immédiatement conseil à votre médecin ou à votre pharmacien ou rendez-vous aux Urgences de l'hôpital le plus proche. Emportez cette notice avec vous. Vous pouvez également contacter le Centre antipoison au 91 562 04 20, en indiquant le nom du médicament et la quantité ingérée.

Si vous oubliez de prendre Actimag

Pensez à prendre votre médicament. Si vous oubliez une dose, prenez-la dès que possible, à moins qu'il ne vous le dise pas votre médecin. Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oubliée de prendre.

Si vous arrêtez de prendre Actimag

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables suivants ont été observés mais leur fréquence n'a pas pu être établie avec exactitude :

- Affections gastro-intestinales :
 - Occasionnellement : inconfort gastrique, diarrhée
 - Affections vasculaires
 - Hypotension

Dans de rares cas, une réaction allergique grave peut se produire. Consultez immédiatement votre médecin si vous présentez l'un des symptômes suivants : bouffées de chaleur, démangeaisons/gorgerement (en particulier du visage, de la langue ou de la gorge), étourdissements et/ou difficultés à respirer.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le Système National de Pharmacovigilance. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. Comment conserver Actimag ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après l'abréviation PER. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. Contenu de l'emballage et autres informations

Composition d'Actimag 400 mg/ml solution orale

- La substance active est le pidolate de magnésium.

Chaque ml de solution orale contient 400 mg de pidolate de magnésium (équivalent à 34,7 mg de magnésium).

Les autres composants sont : saccharose, propylène glycol, saccharine sodique, parahydroxybenzoate de méthyle (E218), parahydroxybenzoate de propyle (E216), arôme framboise, arôme menthe poivrée, colorant amarante (E123) et eau.

Comment se présente Actimag et contenu de l'emballage extérieur

Flacon en verre avec bouchon de sécurité en polypropylène/polyéthylène haute densité (PP/HDPE), contenant 100 ml de solution orale et une mesurette.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant

Faes Farma, S.A.
Maximo Aguirre 14,
48940 Leioa (Bizcaya)
Espagne

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est novembre 2021